

FORMULAIRE DE PROCURATION ET DE MODIFICATION POUR INTERMÉDIAIRES FINANCIERS

- ☐ Modification d'un intermédiaire financier mandaté existant
☐ Enregistrement d'un nouvel intermédiaire financier mandaté

Mandant / Titulaire de la carte principale

Nom _____ Prénom _____
 Date de naissance _____ Numéro de compte (indiqué en haut à gauche de la facture ou dans l'application Swisscard)
Cette procuration est uniquement valable pour le compte ci-dessus.

Intermédiaire financier mandaté actuel (à compléter uniquement en cas de modification)

Nom de l'intermédiaire financier _____ Succursale / Localité _____

Nouvel intermédiaire financier mandaté ou intermédiaire financier mandaté mis à jour (adresse du domicile) (à compléter en cas de nouvel enregistrement ou de modification)

Nom de l'intermédiaire financier _____ Succursale _____
 Rue/N° _____ NPA/Localité/Pays _____
 Nom du conseiller clientèle _____ Tél. du conseiller clientèle _____
 Portable du conseiller clientèle _____ Hotline 24h/24 de l'intermédiaire financier _____
 E-mail du conseiller clientèle _____

Veillez noter qu'une nouvelle garantie bancaire doit être fournie, le cas échéant, pour les nouveaux clients et pour les adaptations de la limite de crédit.

Procuration

Le mandant, soit le titulaire de la carte principale (ci-après dénommé le «**mandant**») possède une carte à débit différé ou de crédit (ci-après «**carte**») émise par Swisscard AECS GmbH et **autorise par la présente l'intermédiaire financier désigné ci-dessus**, ses successeurs en droit ainsi que ses organes, employés et auxiliaires (ci-après le «**mandataire**») à le représenter pleinement auprès de Swisscard AECS GmbH ainsi qu'auprès des personnes chargées par cette dernière du traitement des affaires de cartes (ci-après collectivement l'«**émettrice**») **dans le cadre de ses droits et obligations qui lui reviennent conformément aux Conditions générales de l'émettrice (ci-après «CG») applicables au produit concerné, jusqu'à révocation écrite.** Les CG s'appliquent dans leur version en vigueur à la date de signature de la demande de carte ou de toute modification correspondante.

Seul le mandant est toutefois habilité à demander des transferts de l'avoir de la carte sur d'autres comptes et de nouvelles cartes (y compris à signer un contrat de crédit à la consommation pour les cartes avec l'option de paiement par acomptes).

En cas de suspicion de fraude, l'émettrice peut si nécessaire prendre contact directement avec le mandant afin de vérifier les transactions effectuées avec la carte.

Le mandant est conscient du fait que, dans le cadre de la présente procuration et en vertu d'obligations légales (p. ex. pour des raisons liées à la lutte contre le blanchiment d'argent), l'émettrice et le mandataire peuvent ou doivent échanger entre eux certaines informations concernant les relations de carte. Dans ce cas, le mandant libère réciproquement l'émettrice et le mandataire des éventuelles obligations de confidentialité et les autorise expressément à échanger des informations.

Des informations supplémentaires sur le traitement des données figurent dans la politique de confidentialité de l'émettrice qui peut être consultée à tout moment sur [swisscard.ch/protection-des-donnees](https://www.swisscard.ch/protection-des-donnees) ou demandée auprès de l'émettrice.

La présente procuration conserve sa validité même au-delà de la perte de l'exercice des droits civils, de la déclaration d'absence ou du décès du mandant.

Le mandant est responsable vis-à-vis de l'émettrice de toutes les actions ou omissions du mandataire. Il reconnaît comme mandataire dûment autorisé toute personne qui s'identifie vis-à-vis de l'émettrice à l'aide des éléments de sécurité convenus avec le mandataire (notamment le code de sécurité, le Secure E-mail ou le courrier physique).

Il incombe au mandant de faire valoir toute prétention éventuelle résultant de la présente procuration ou en rapport avec celle-ci directement et exclusivement auprès du mandataire. **L'émettrice décline expressément toute responsabilité en la matière dans la mesure autorisée par la loi.** Il n'existe aucun droit du mandant à la restitution du titre constatant les pouvoirs au sens de l'article 36 du Code suisse des obligations (CO). **Concernant l'élection de droit et le for, les CG applicables à la relation de carte s'appliquent par analogie.** Les CG peuvent être consultées sous [swisscard.ch/fr/conditions-et-informations-juridiques](https://www.swisscard.ch/fr/conditions-et-informations-juridiques) et demandées auprès de l'émettrice.

Coordonnées bancaires

IBAN _____ Nom de la banque _____

Succursale/Localité _____ N° de compte/N° Clearing _____

Adresse pour toute la correspondance, y c. les décomptes ainsi que l'envoi des cartes/codes PIN

☐ Adresse de l'intermédiaire financier ☐ Adresse personnelle ☐ Adresse professionnelle ☐ Autre adresse

ue/N° _____ NPA/Localité _____

Signature

Lieu/Date _____ Signature du mandant _____

N'oubliez pas:

L'original (copies ou fax exclus) de la présente procuration doit impérativement être retourné avec la copie (recto et verso) d'une pièce d'identité officielle **du mandant** à l'adresse suivante: **Swisscard AECS GmbH, Premium, case postale 227, 8810 Horgen.**

Confirmation de l'émettrice – Laisser en blanc

L'émettrice confirme avoir vérifié la signature du mandant à base de la pièce officielle d'identité déposée:

Nom/Prénom du collaborateur _____ W-PID du collaborateur _____

Date mise à jour/Référence système Core _____ Signature du collaborateur _____